



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

### **Lettre datée du 22 janvier 2018, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer que le samedi 20 janvier 2018, à 12 h 38, les forces de défense aériennes saoudiennes ont intercepté un missile balistique tiré de Saada par les milices houthistes soutenues par l'Iran contre des zones civiles densément peuplées de la ville de Najran, dans le sud de l'Arabie saoudite. Cet événement est survenu quatre jours seulement après le plus récent tir de missile par les houthistes, qui a visé la ville de Jazan le 16 janvier 2018, comme indiqué dans ma lettre du 19 janvier 2018.

Les attaques lancées de plus en plus fréquemment par les milices houthistes contre le Royaume d'Arabie saoudite ont, à juste titre, suscité la condamnation de la communauté internationale, comme le montre la récente déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) le 21 janvier 2018, à l'issue de la 15<sup>e</sup> réunion extraordinaire de l'OCI tenue afin de débattre du missile lancé par les houthistes contre Riyad le 19 décembre 2017. Dans cette déclaration, les ministres des affaires étrangères ont condamné avec la plus grande fermeté l'attaque menée par les houthistes le 19 décembre. Ils ont également condamné la violation par l'Iran de la résolution du Conseil des ministres des affaires étrangères de l'OCI, adoptée à la Conférence de la Mecque en novembre 2016, et des résolutions du Conseil de sécurité, le pays ayant continué de fournir des armes – en particulier des missiles balistiques iraniens – aux milices insurrectionnelles qu'il soutient, et ont dénoncé l'intervention de l'Iran dans certains pays de la région, lui demandant de mettre fin aux politiques qui alimentent les conflits sectaires et entre factions et de s'abstenir de soutenir et financer des groupes terroristes. Par cette déclaration, ils ont aussi confirmé que les États membres de l'OCI aideraient le Royaume d'Arabie saoudite à lutter contre le terrorisme et toutes les tentatives d'affaiblissement de sa sécurité, et engagé tous les États membres de l'organisation à s'élever d'une seule voix contre cette attaque et contre toutes les parties l'ayant orchestrée et ayant fourni des armes à leurs auteurs, disant que toute atteinte à la sécurité du Royaume était une atteinte à la sécurité et à l'unité de l'ensemble du monde musulman.

Le Royaume d'Arabie saoudite et d'autres États Membres de l'Organisation des Nations Unies ont présenté de nombreux éléments qui montrent de manière incontestable que l'Iran aide les milices terroristes houthistes, notamment en introduisant clandestinement des missiles balistiques au Yémen en vue de s'en prendre au Royaume d'Arabie saoudite, en violation flagrante des résolutions



2216 (2015) et 2231 (2015) du Conseil de sécurité. L'appui que l'Iran apporte aux houthistes n'est qu'un exemple des politiques destructrices et conflictuelles qu'il mène au Moyen-Orient, et qui ont été examinées en détail lors de la séance d'information tenue par le Conseil de sécurité le 19 décembre 2017 au sujet du rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2231 (2015). Le Royaume d'Arabie saoudite demande au Conseil de sécurité d'assumer sa responsabilité de garantir le maintien de la paix et de la sécurité internationales en condamnant ces attaques de missiles balistiques par les houthistes, qui menacent gravement la paix et la sécurité au Moyen-Orient. Il demande également aux membres du Conseil de s'unir pour dire clairement à l'Iran qu'il doit respecter la résolution 2231 (2015) dans son intégralité, de déterminer l'ampleur réelle des violations des résolutions 2216 (2015) et 2231 (2015) commises par l'Iran, à l'occasion d'une réunion conjointe en formation 2231 (2015) avec le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014), et d'entendre un exposé conjoint du Groupe d'experts sur le Yémen et du Secrétariat sur leurs conclusions respectives, comme l'a recommandé le Secrétaire général dans son rapport sur l'application de la résolution 2231 (2015) (S/2017/1030).

Ma délégation vous serait reconnaissante de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le Représentant permanent  
(Signé) Abdallah Y. **Al-Mouallimi**

---